



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, M. Serge CADIO, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à M. Serge CADIO), Mme Maria DA SILVA (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Nafi SIBY (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Laurent CHAINEY), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Isabelle TERREN), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Mohamed DAHMOUNI), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jean Ryad KECHAOU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET LA M.A.S. LE GRAND SAULE POUR DES RENCONTRES AVEC LES ENFANTS DU C.M.E.J. DU 1ER DECEMBRE 2024 AU 30 JUILLET 2025

Sur proposition de Serge CADIO.

Dans le cadre des actions menées par les enfants élus au C.M.E.J. (Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes), le service Enfance propose de mettre en place des actions de sensibilisation au handicap afin de permettre d'éveiller les consciences pour comprendre le handicap, de déconstruire les stéréotypes, de travailler sur l'empathie et d'aider à la connaissance des typologies de handicaps.

Un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs s'est donc mis en place avec la M.A.S. LE GRAND SAULE (Etablissement d'Accueil Spécialisé). Cette structure consent à détacher deux à trois membres de l'équipe d'encadrement afin d'accompagner les 6 résidents de la MAS dans les ateliers mis en place. Deux agents de la ville encadreront les jeunes du C.M.E.J. lors des différentes activités et ateliers qui seront mis en place mensuellement, le mercredi, entre le 1^{er} décembre 2024 et le 30 juillet 2025.

Ces activités seront réalisées à titre gracieux par les intervenants.

DEL2024_12_203

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre du projet pédagogique établi avec les jeunes du C.M.E.J., le service enfance propose de mettre en place des actions de sensibilisation au handicap,

Considérant l'intérêt que présente le partenariat avec la M.A.S. LE GRAND SAULE (Maison d'Accueil Spécialisée) sise 2 avenue des Tilleuls 93370 Montfermeil,

Considérant que l'Etablissement d'Accueil Spécialisé consent à détacher deux à trois membres de l'équipe d'encadrement afin d'accompagner les 6 résidents de la MAS dans les ateliers mis en place pour des interventions mensuelles, le mercredi, du 1^{er} décembre 2024 au 30 juillet 2025,

Considérant que l'encadrement des jeunes du C.M.E.J. sera assuré par 2 agents du service Enfance de la ville de Montfermeil,

Considérant que la convention de partenariat est conclue à titre gracieux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de partenariat entre la ville de Montfermeil et la M.A.S. LE GRAND SAULE annexée à la présente délibération,
2. D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec la M.A.S. LE GRAND SAULE,
3. D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette convention.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 20/12/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 20/12/2024
Montfermeil, le 20/12/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)